MUNICIPALITÉ DE
SAINT-VICTOR

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Victor

AVIS DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Victor a adopté lors d'une séance tenue le 7 avril 2025, le règlement suivant : « Règlement no. 272-2025 ayant pour objet la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses liées au réseau d'aqueduc, le réseau d'égout et l'assainissement des eaux usées ».

QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné le 24 mars 2025;

QU'UN projet de règlement a été déposé à la séance du 24 mars 2025;

QU'UN avis de promulgation a été publié le 16 avril 2025 ;

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Victor

Ce 16e jour du mois d'avril 2025

Carole-Anne Jacques
Directrice générale / greffière-trésorière

Certificat de publication (article 420)

Je soussignée, Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Victor, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil soit à l'hôtel de ville situé au 287 rue Marchand ainsi que sur le site web de la municipalité : https//www.st-victor.qc.ca, onglet municipalité/administration/avis publics.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 16e jour du mois d'avril 2025.

Carole-Anne Jacques
Directrice générale / greffière-trésorière